|  |  |
| --- | --- |
| A transparent rouge | Formation préparatoire au certiphyto V2 Catégorie « OPERATEUR » |
| ***Le certificat individuel phyto (dit certiphyto) « opérateur », mentionné dans le Plan Ecophyto, est un document national délivré à des personnes physiques dont l’attribution leur permettra, d’être en règle lors de l’utilisation professionnelle de produits phytopharmaceutiques, dans les conditions définies par le décret no 2011-1325 du 18 octobre 2011.*** |
| **Date et lieux :** | Public :  |
| **28 et 29 mars à Ajaccio** | Contributeurs et contributrices corses. |
| **Date limite d’inscription:****24/03/2023** | Objectifs : |
| **Durée :**2 jours soit 14h | Acquérir ou consolider, en lien avec l’utilisation des produits phytosanitaires, les connaissances en matière :-de règlementation, -de prévention des risques pour la santé, -de prévention des risques pour l’environnement -de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques. |
| **Intervenants :** | Contenu :  |
| Le docteur Oster Médecin-chef ou Mr Moracchini Service MSA, Emmanuelle Guigues Chargée d’études Environnement et Agro-Pastoralisme | * Qu'est-ce qu'un produit phytopharmaceutique? Le transport, le stockage et l'utilisation, des produits. La responsabilité de l'applicateur vis à vis des tiers
* Les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, les mesures à prendre pour réduire les risques pour l'être humain, la conduite à tenir en cas d'intoxication ou d'accident
* L'impact sur l'environnement et les principales voies de contamination, les types de pollution, le devenir des produits phyto, la prévention des risques, la traçabilité tout au long du processus
* Les techniques alternatives, les systèmes réduisant les risques de bio-agression, évaluation de la nécessité d'intervention, savoir choisir ses produits
 |
| **Tarif : 224€** | Méthodes pédagogiques :  |
| .• Prise en charge directe VIVEA pour les contributeurs VIVEA (chefs d’exploitation, conjoints collaborateurs, aides familiaux, entrepreneurs du paysage ou de travaux forestier **à jours de leurs cotisations VIVEA** auprès de la MSA et jeunes en démarche d’installation.• Prise en charge FAFSEA pour les salariés relevant du FAFSEA• **224 €** pour les autres publics | Cours théoriques en salle, PowerPoint, Salle PC avec accès internet.QCM collectif en ligne pour chaque partie et un test individuel en ligne à l’issue de la formation.Pour s’inscrire : Bulletin d’inscription à transmettre soit par mail à :**formation@corse-du-sud.chambagri.fr**soit par courrier à l’adresse suivante :**Chambre d’Agriculture de Corse-du-Sud****Pôle Economie d’Entreprise – Formation****19 Avenue Noel Franchini, CS 40913****20700 Ajaccio Cedex 9**Contact : Emmanuelle Guigues: 06 12 01 02 76 ou Laetitia : 04.95.29.26.48 |